

Contrat de licence utilisateur final

pour les produits SUSE



Contrat de licence utilisateur final pour les produits SUSE

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE. EN ACHETANT, EN INSTALLANT, EN TÉLÉCHARGEANT OU EN UTILISANT DE TOUTE AUTRE MANIÈRE CE LOGICIEL (Y COMPRIS SES COMPOSANTS), VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS NE MARQUEZ PAS VOTRE ACCORD SUR CES DERNIERS, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À TÉLÉCHARGER, INSTALLER OU UTILISER LE LOGICIEL ET DEVEZ AVERTIR LE REVENDEUR DU LOGICIEL AFIN D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT. UNE PERSONNE AGISSANT AU NOM D'UNE ENTITÉ DÉCLARE DISPOSER DE L'AUTORITÉ REQUISE POUR CONCLURE CE CONTRAT AU NOM DE LADITE ENTITÉ.

Le présent Contrat de licence utilisateur final (ci-après le « Contrat ») est un contrat légal entre Vous (entité ou personne) et SUSE LLC (le « Fournisseur de licence »). Les produits logiciels SUSE (y compris Rancher) pour lesquels Vous avez acquis des licences, des supports ou reproductions (physiques ou virtuel[le]s) et la documentation qui les accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes du présent Contrat. Si les lois du pays de votre établissement principal exigent pour rendre les contrats exécutoires, qu'ils soient rédigés dans la langue locale, une version dans cette langue peut être obtenue auprès du Fournisseur de licence en lui adressant une demande écrite et sera réputée régir votre achat de licences du Logiciel. Toute mise à jour, extension ou application mobile ou tout produit complémentaire, adaptateur, module ou encore version de support du Logiciel que Vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est accompagné d'aucun Contrat de licence est considéré comme étant le Logiciel et est dès lors régi par le présent Contrat. Si le Logiciel est une version de mise à jour ou de support, Vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de Logiciels mis à jour ou pris en charge, afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

Utilisation sous licence

Open Source

Rien dans le présent Contrat ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle vous pouvez être soumis, aux termes de toute licence relative aux sources ouvertes applicable pour tout code source ouvert contenu dans le Logiciel. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui comprend d'autres logiciels concédés sous licence régis par d'autres clauses et/ou concédés sous licence par un tiers autre que le Fournisseur de licence. L'utilisation de logiciels faisant l'objet de contrats de licence distincts est régie par ces contrats.

Services d'abonnement et assistance

Le Fournisseur de licence n'est en aucun cas tenu de fournir une maintenance ni une assistance, sauf si Vous avez souscrit à une offre d'abonnement qui inclut expressément de tels services. Le Fournisseur de licence vend des offres d'abonnement pour le Logiciel, qui vous permettent de bénéficier du support technique contre paiement et/ou d'une utilisation interne des mises à jour du Logiciel fournies pour une période annuelle spécifiée (« Offre d'abonnement ») et soumises aux Termes contractuels des produits SUSE disponibles en ligne à l'adresse <https://www.suse.com/products/terms-and-conditions.pdf> (en anglais) (les « Termes contractuels »).

Marques

Le présent Contrat ne saurait accorder aucun droit ou licence, explicite ou implicite, relatif à une marque commerciale, appellation commerciale ou marque de service appartenant au Fournisseur de licence ou à ses Filiales ou fournisseurs de licence (les « Marques »). Il ne vous permet pas de distribuer le Logiciel ou ses composants sous les marques commerciales du Fournisseur de licence, que la copie ait été modifiée ou non. Vous pouvez assurer une redistribution commerciale des Programmes uniquement si (a) cela est autorisé par un accord écrit distinct précisant que le Fournisseur de licence autorise ladite redistribution commerciale ou que (b) vous supprimez et remplacez toutes les occurrences de toutes les Marques.

Propriété

Aucun titre de propriété du Logiciel ne vous est cédé. Le Fournisseur de licence et/ou ses fournisseurs de licences tiers conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et



aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Le Logiciel ne vous est pas vendu, Vous faites uniquement l'acquisition d'une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel. Le titre, les droits de possession et de propriété intellectuelle du contenu disponible via le Logiciel demeurent la propriété de l'éditeur de contenu et peuvent être protégés par le droit sur le copyright ou d'autres lois applicables. Le présent Contrat ne vous concède aucun droit sur ce type de contenu.

APPLICATION DE L'OCTROI DE LICENCE GÉNÉRALE, SAUF SI APPLICATION D'UN OCTROI DE LICENCE SPÉCIFIQUE AU PRODUIT (VOIR CI-DESSOUS)

Le Logiciel et chacun de ses composants sont la propriété du Fournisseur de licence ou d'autres fournisseurs de licence et sont protégés par les droits d'auteur et autres lois applicables. Sous réserve du respect des termes contractuels du présent Contrat, le Fournisseur de licence vous octroie une licence perpétuelle, non exclusive, non cessible et de portée mondiale vous permettant de reproduire le Logiciel et d'en utiliser des copies au sein de votre Entreprise. « Entreprise » désigne une entité légale et ses Filiales. Le terme « Filiales » désigne les entités qui Vous contrôlent, que Vous contrôlez ou qui sont sous contrôle commun avec Vous. La licence ci-dessus est octroyée à condition que Vous soyez responsable de toute violation des dispositions du présent Contrat par vos Filiales.

LICENCE SPÉCIFIQUE À SUSE Enterprise Storage Base Configuration

Sous réserve du respect des termes contractuels du présent Contrat, le Fournisseur de licence vous octroie une licence perpétuelle, non exclusive, non cessible et de portée mondiale vous permettant de reproduire et d'utiliser, au sein de votre Entreprise (comme définie ci-dessus), un maximum de quatre (4) copies de SUSE Enterprise Storage déployées sur un (1) à deux (2) noeuds de serveur de socket de processeur et jusqu'à quatre (4) copies de SUSE Linux Enterprise Server déployées sur le (1) ou les deux (2) mêmes noeuds de serveur de socket de processeur dans le seul but d'exécuter un maximum de quatre (4) copies du composant SES OSD (Object Storage Daemon - tel que défini dans les Termes contractuels) sur les mêmes noeuds de serveur au sein d'une grappe de stockage spécifique. Concernant ladite grappe de stockage, le Fournisseur de licence vous octroie une licence perpétuelle, non exclusive, non cessible et de portée mondiale vous permettant de reproduire et d'utiliser, au sein de votre Entreprise (comme définie dans la section relative à l'octroi de licence générale ci-dessus), jusqu'à six (6) copies de SUSE Enterprise Storage et jusqu'à six (6) copies de SUSE Linux Enterprise Server dans le seul but d'exécuter un maximum de six (6) noeuds d'infrastructure SES (tels que définis dans les Termes contractuels) sur la même grappe de stockage.

LICENCE SPÉCIFIQUE À SUSE Enterprise Storage Expansion Node

Sous réserve du respect des termes contractuels du présent Contrat, le Fournisseur de licence vous octroie une licence perpétuelle, non exclusive, non cessible et de portée mondiale vous permettant de reproduire et d'utiliser, au sein de votre Entreprise (comme définie ci-dessus), une (1) copie de SUSE Enterprise Storage déployée sur un (1) à deux (2) noeuds de serveur de socket de processeur et une (1) copie de SUSE Linux Enterprise Server déployée sur le (1) même ou les deux (2) mêmes noeuds de serveur de socket de processeur dans le seul but d'exécuter une (1) copie du composant SES OSD (Object Storage Daemon - tel que défini dans les Termes contractuels) sur une (1) grappe de stockage spécifique pour autant qu'une (1) instance SUSE Enterprise Storage Base Configuration ait déjà été déployée activement sur ladite grappe. Concernant ladite grappe de stockage, le Fournisseur de licence vous octroie une licence perpétuelle, non exclusive, non cessible et de portée mondiale vous permettant de reproduire et d'utiliser, au sein de votre Entreprise (comme définie ci-dessus), une (1) copie de SUSE Enterprise Storage et une (1) copie de SUSE Linux Enterprise Server dans le seul but d'exécuter un (1) noeud d'infrastructure SES (tel que défini dans les Termes contractuels) sur la même grappe de stockage.

LICENCE SPÉCIFIQUE À SUSE LINUX Enterprise Point of Service

Sous réserve du respect des conditions générales du présent Contrat, le Fournisseur de licence vous accorde une licence perpétuelle, non exclusive, non cessible et de portée mondiale vous permettant de reproduire le Logiciel et d'en utiliser des copies au sein de votre Entreprise (telle que définie ci-dessus), uniquement dans le cadre et pour la durée de vos licences légitimement acquises pour SUSE Linux Enterprise Server, SUSE Linux Enterprise Desktop et leurs produits associés. Vous acceptez d'utiliser SUSE Linux Enterprise Point of Service uniquement dans le but d'exécuter une infrastructure de point de service au sein de votre Entreprise (telle que définie ci-dessus) et non en tant que système d'exploitation global.



LICENCE SPÉCIFIQUE À SUSE LINUX Enterprise Micro

Sous réserve du respect des conditions générales du présent Contrat, le Fournisseur de licence vous accorde une licence perpétuelle, non exclusive, non cessible et de portée mondiale vous permettant de reproduire le Logiciel et d'en utiliser des copies au sein de votre Entreprise (telle que définie ci-dessus), uniquement dans le cadre et pour la durée de vos licences légitimement acquises pour SUSE Linux Enterprise Server, SUSE Linux Enterprise Desktop et leurs produits associés. Vous acceptez d'utiliser SUSE Linux Enterprise Micro uniquement dans le cadre de déploiements Edge et SUSE Embedded (applicatif) ou en tant qu'hyperviseur pour SUSE Linux Enterprise Server au sein de votre Entreprise (telle que définie ci-dessus) et non en tant que système d'exploitation global.

Limitations de l'accord de licence

Le Logiciel et chacun de ses composants sont la propriété du Fournisseur de licence et/ou de ses fournisseurs de licence et sont protégés par les droits d'auteur et autres lois en vigueur. Le titre du Logiciel et de tout composant ou de toute copie, modification ou partie fusionnée demeurent la propriété du Fournisseur de licence et des autres fournisseurs de licence et sont soumis à la licence applicable. Le Fournisseur de licence se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément concédés. Le Logiciel vous est fourni sous licence pour votre usage strictement interne. À moins que le présent Contrat ne vous y autorise expressément et pour autant que les droits et obligations établis dans la section « Open Source » ci-dessus soient entièrement respectés, Vous n'êtes pas autorisé à : (1) retirer des mentions de brevet, de marque commerciale, de copyright, de secret commercial ou autres mentions de propriété ou encore les étiquettes sur le Logiciel ou sa documentation ; (2) modifier, altérer le Logiciel, créer des travaux dérivés à partir de ce dernier, pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, le décompiler ou le désassembler, sauf et dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; (3) céder, assigner, prêter, louer en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé ni faire héberger le Logiciel ou à sous-concéder l'un des droits ou octrois de Licence qui vous sont conférés par le présent Contrat ; (4) dévoiler les résultats de tests de performances, tests fonctionnels ou de toute autre forme d'évaluation ou d'étalonnage du Logiciel à des tiers sans l'autorisation préalable écrite du Fournisseur de licence.

Externalisation

Votre licence d'utilisation du Logiciel peut être employée conformément aux termes du présent Contrat par un tiers agissant en votre nom, tel qu'un fournisseur de cloud tiers ou un fournisseur sous-traitant qui gère ou héberge (à distance ou virtuellement) le Logiciel pour vous, pour autant que Vous respectiez les dispositions suivantes : (1) Vous demeurez responsable de toutes vos obligations en vertu du présent Contrat et vous concluez un accord exécutoire avec le tiers qui contient des termes contractuels visant à protéger les droits du Fournisseur de licence sur le Logiciel qui ne sont pas moins restrictifs que ceux contenus dans le présent Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, la section Audits ci-dessous ; (2) Vous interdisez l'utilisation du Logiciel par un tiers à des fins autres que votre seul avantage ; (3) Vous êtes seul responsable envers le Fournisseur de licences de toutes les violations du présent Contrat par le tiers ; et (4) Vous êtes et resterez à jour concernant les achats d'abonnements couvrant tous les déploiements et installations du Logiciel par le tiers en votre nom.

Licence applicative

Si, que ce soit directement par le Fournisseur de licence ou via une tierce partie, vous avez reçu du matériel, un logiciel ou tout autre applicatif qui utilise le Logiciel, Vous reconnaissez et acceptez d'utiliser le Logiciel uniquement aux fins d'exécution de l'applicatif et non en tant que système d'exploitation global.

Garantie et responsabilité

Garantie limitée

Le Fournisseur de licence garantit que les supports sur lesquels figure le Logiciel sont et seront exempts de défauts matériels ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale pour une période de soixante (60) jours à compter de la date à laquelle ils vous sont fournis. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE.



Services

Le Fournisseur de licence garantit que les Services acquis seront fournis de façon professionnelle et dans les règles de l'art. La présente garantie reste valable pendant trente (30) jours à compter de la date de fourniture des Services. En cas de manquement à la garantie, la seule obligation du Fournisseur de licence est soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de vous rembourser le montant perçu pour ces services non conformes. Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder vos systèmes.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX NÉCESSITANT UN FONCTIONNEMENT À L'ÉPREUVE DE PANNES: FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

Produits d'un autre éditeur

Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres logiciels ou services concédés sous licence ou vendus par une entité autre que le Fournisseur de licence. LE FOURNISSEUR DE LICENCE NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR UN AUTRE ÉDITEUR. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS « TELS QUELS ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS D'UN AUTRE ÉDITEUR NE PEUT ÊTRE OFFERTE QUE PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS EN VERTU DE SES PROPRES CONDITIONS DE GARANTIE APPLICABLES.

SOUS RÉSERVE DE RESTRICTIONS CONTRAIRES PRÉVUES PAR LA LOI, LE FOURNISSEUR DE LICENCE EXCLUT TOUTE GARANTIE GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ OU DE NON-CONTREFAÇON AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT D'ÉCHANGES COMMERCIAUX OU D'UNE UTILISATION COMMERCIALE OU TOUTE GARANTIE DE PERFORMANCES. LE FOURNISSEUR DE LICENCE N'APPORTE AUCUNE GARANTIE ET N'ENGAGE AUCUNE RESPONSABILITÉ NON EXPRESSÉMENT DÉFINIE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. IL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES, QU'ILS SERONT COMPATIBLES AVEC TOUS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE OU SANS ERREUR. LES CLAUSES ET EXCLUSIONS DE GARANTIE PRÉCÉDENTES CONSTITUENT UNE PARTIE ESSENTIELLE DE CE CONTRAT ET SERVENT DE BASE POUR DÉTERMINER LE PRIX DES PRODUITS. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

Préjudices indirects

LE FOURNISSEUR DE LICENCE OU SES FOURNISSEURS TIERS, SES FILIALES OU SES EMPLOYÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, DÉLICTELS, ÉCONOMIQUES OU PÉNAUX, QU'ILS REPOSENT SUR UN CONTRAT, RÉSULTENT DE LA NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUT AUTRE DÉLIT, INFRACTION À UNE OBLIGATION STATUTAIRE, INDEMNITÉ OU CONTRIBUTION, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTE DE DONNÉES, ET CE INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

Préjudices directs

EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU FOURNISSEUR DE LICENCE EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL OU LES SERVICES [OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX].

Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel causé par la négligence du Fournisseur de licence, de ses employés, agents ou sous-traitants. Dans les juridictions où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité de ces dommages, y compris, mais sans limitation, les dommages découlant d'une violation des termes implicites quant au



droit de propriété ou à la jouissance paisible du Logiciel concédé sous licence en vertu du présent Contrat ou d'une présentation frauduleuse, la responsabilité du Fournisseur de licence sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation de ces juridictions.

Conditions générales d'utilisation

Terme

Le présent Contrat entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions.

Audits

Le Fournisseur de licence ou un Auditeur (tel que défini ci-dessous) a le droit de vérifier votre conformité au présent Contrat. Vous acceptez :

1. **Archivage.** De conserver, et à la demande du Fournisseur de licence, de fournir des enregistrements suffisants pour prouver votre conformité au présent Contrat sur la base de la métrique de licence applicable, de la charte de conformité de SUSE située à l'adresse <https://www.suse.com/company/legal/compliance-charter> (en anglais) et des Termes contractuels du Logiciel. Cela peut inclure, sans s'y limiter, les clés de licence, les journaux, l'emplacement, le modèle (y compris la quantité et le type de processeurs) et le numéro de série de toutes les machines sur lesquelles le Logiciel est installé ou accessible, ou à partir desquelles le Logiciel est accessible, les noms (y compris la société) et le nombre d'utilisateurs accédant ou autorisés à accéder au Logiciel, aux métriques, aux rapports, aux copies du Logiciel (par produit et version) et aux diagrammes d'architecture réseau dans la mesure où ils peuvent être associés à votre octroi de licence et votre déploiement du Logiciel ainsi qu'au support et à la maintenance y afférents.
2. **Questionnaire.** Dans les sept (7) jours de la demande du Fournisseur de licence, Vous fournirez à ce dernier ou à son auditeur indépendant désigné (ci-après « Auditeur ») un questionnaire complété que celui-ci vous aura remis, accompagné d'une déclaration écrite signée par un directeur de votre Entreprise certifiant l'exactitude des informations fournies.
3. **Accès.** Vous fournirez aux représentants du Fournisseur de licence ou de l'Auditeur toute l'assistance nécessaire et leur donnerez accès aux enregistrements et aux ordinateurs de manière à permettre l'inspection et l'audit de vos ordinateurs et enregistrements, pendant vos heures de bureau, à des fins de vérification de la conformité avec le Contrat en vigueur et en faisant preuve de coopération.
4. **Non-conformité.** S'il s'avère que Vous avez actuellement ou que Vous avez eu à un moment donné une installation sans licence, ou que Vous avez accédé ou utilisé le Logiciel sans licence, ou enfreint de toute autre manière le présent Contrat (« Non-conformité »), sans préjudice de tout autre droit ou recours dont bénéficie le Fournisseur de licence, notamment, mais sans s'y limiter, un recours en injonction, Vous devrez, dans les trente (30) jours de l'avis de Non-conformité, acheter des licences et/ou des abonnements et des services de support et de maintenance connexes suffisants pour corriger ladite Non-conformité, en réglant au Fournisseur de licence (à compter de la date de ces achats supplémentaires) les frais de licence fixés par le Fournisseur de licence et les frais annuels de support et de maintenance pour ces licences supplémentaires, ainsi que les coûts de licence, et de support et maintenance (à compter de la date de ces achats supplémentaires) majorés des intérêts (au taux mensuel de 1,5 % ou au taux maximal autorisé par la loi applicable s'il est inférieur) pour ces licences supplémentaires, pour la période comprise entre le début de la Non-conformité et le paiement des frais susmentionnés, les intérêts restant dus même si aucune facture n'a été émise au moment où la Non-conformité a eu lieu. Si votre Non-conformité entraîne un moins-perçu des frais de licence supérieur ou égal à 5 %, Vous rembourserez également le fournisseur pour le coût raisonnable de ce type d'audit en plus des autres montants dus.

Cession

Le présent Contrat et les licences associées achetées dans le cadre de l'utilisation du Logiciel ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une cession ou d'une assignation sans l'accord préalable écrit du Fournisseur de licence. Toute tentative de cession ou d'assignation sera considérée comme nulle et non avenue.



Droit

Tout litige découlant ou concernant le présent Contrat sera soumis aux principales lois des États-Unis et de l'État de l'Utah indépendamment de ses dispositions concernant le choix de la loi applicable. Tout procès, action ou procédure découlant ou concernant le présent Contrat peut uniquement être porté devant les tribunaux fédéraux ou fédérés de la juridiction compétente de l'Utah. Si une partie entame une procédure légale eu égard au présent Contrat, la partie qui remporte le procès sera en droit de se voir dédommager, dans la mesure du raisonnable, de ses frais d'avocat. Toutefois, si votre établissement principal est situé dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, (1) les tribunaux irlandais seront l'unique juridiction habilitée à recevoir toute action juridique au titre du présent Contrat et (2) lorsque les lois du pays de votre établissement principal exigent d'être appliquées pour ce type d'action devant les tribunaux, ce sont les lois dudit pays qui s'appliquent. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Accord complet

Le présent Contrat ainsi que tous les autres documents d'achat ou tout autre accord entre Vous et le Fournisseur de licence définissent la totalité des conventions entre Vous et le Fournisseur de licence et ne peuvent être amendés ou modifiés que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé du Fournisseur de licence. AUCUN FOURNISSEUR DE LICENCE TIERS, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CE CONTRAT OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS AUTRES QUE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DU CONTRAT.

Renonciation

Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Contrat devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Contrat représentera une renonciation des droits futurs liés à ce Contrat.

Indépendance des Clauses

Si l'une des clauses de ce Contrat perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; en revanche, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Respect de la Réglementation en matière d'exportation

Vous reconnaissez que les produits et/ou la technologie du Fournisseur de licence sont soumis à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis (ci-après la réglementation « EAR ») et acceptez de Vous y conformer. Vous n'exporterez ni ne réexporterez les produits du Fournisseur de licence, de manière directe ou indirecte, vers : (1) des pays soumis à des restrictions en matière d'exportation de la part des États-Unis ; (2) tout utilisateur dont Vous savez ou avez des raisons de penser qu'il utilisera les produits du Fournisseur de licence pour concevoir, développer ou produire des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, des systèmes de fusée, des lanceurs spatiaux, des fusées sondes ou des systèmes de véhicules aériens sans pilote, hormis s'il y est autorisé par l'agence gouvernementale compétente par une réglementation ou licence spécifique ; (3) tout utilisateur frappé d'embargo par le Gouvernement fédéral des États-Unis en matière de transactions à l'exportation. En téléchargeant ou en utilisant le Logiciel, Vous acceptez ce qui précède et Vous déclarez et garantissez que Vous n'êtes pas situé dans un tel pays, subordonné à ce dernier, originaire ou résident de ce pays ou d'un pays de cette liste. Par ailleurs, Vous êtes tenu de respecter toute législation locale de votre juridiction susceptible d'avoir un impact sur votre droit à l'importation, l'exportation ou l'utilisation des produits du Fournisseur de licence. Avant d'exporter des produits soumis à la réglementation EAR, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security <https://www.bis.doc.gov>. Pour plus d'informations sur l'exportation du Logiciel ainsi que sur son numéro ECCN (numéro de classification du contrôle à l'exportation) et les exceptions de licence associées (le cas échéant), consultez le site Web <https://www.suse.com/company/legal/> (en anglais). Sur demande, le ministère du Commerce international du Fournisseur de licence peut fournir des informations relatives aux restrictions applicables aux produits du Fournisseur de licence en matière d'exportation. Le Fournisseur de licence décline toute responsabilité en cas de refus d'obtention des autorisations d'exportation nécessaires.



:version:2021-03-08:001

